

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE CONDAMNE LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que la grande promesse électorale du très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'assurer l'autosuffisance énergétique avant 1990 ne sera pas réalisée, et qu'à partir de 1987, le Canada devra importer près d'un demi-million de barils de pétrole par jour; étant donné que le déficit budgétaire a été au cours de chacune des deux dernières années de 3 milliards de dollars, ou presque 30 p. 100 plus élevé que ce qu'il aurait été dans un régime progressiste conservateur; étant donné que le très honorable premier ministre et son ministre des Finances (M. MacEachen) ne contrôlent plus la situation économique, je propose, appuyé par le député de Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Chambre condamne à l'unanimité les politiques économiques du gouvernement et que, de plus, elle vote une motion de blâme à l'endroit du premier ministre pour sa piètre performance économique.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RETARD APPORTÉ À L'ÉTUDE DES DEMANDES DE PRESTATIONS À ST. CATHARINES (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, près de 5,000 travailleurs de l'automobile mis à pied à St. Catharines attendent de recevoir de Belleville depuis le 10 janvier leur carte leur donnant droit à l'assurance-chômage. Le personnel du bureau local d'assurance-chômage fait 20 à 40 heures de surtemps par semaine pour tenter d'examiner un nombre sans précédent de demandes. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prenne des mesures immédiates pour éliminer ce retard soit en augmentant le personnel pour accomplir le travail nécessaire, soit en faisant disparaître cet étranglement bureaucratique inutile, attribuable au fait que les demandes examinées à St. Catharines doivent passer par Belleville.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'APPLICATION À LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné qu'un représentant de la Commission métrique a déclaré à Radio-Canada que le football canadien adoptera le système métrique dans cinq ans, lorsque le terrain réglementaire de la Ligue canadienne de football aura 100 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre chargé de la Commission métrique annonce immédiatement quand et comment la Commission métrique transformera les terrains de football et, en outre, comment cette transformation affectera les records qui figurent dans le Temple de la Renommée du football à Hamilton.

M. Nielsen: La balle métrique.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA POSITION DU DÉPUTÉ DE SAINT-JEAN-QUEST À L'ÉGARD DE LA CHASSE AUX PHOQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Dingwall (Cap Breton-Richmond-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante. Étant donné que le 9 février 1982, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution réitérant son appui à ceux qui pratiquent la chasse aux phoques du Groenland à Terre-Neuve, que le 19 février 1982, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), en compagnie d'autres parlementaires du Canada, a eu l'occasion d'analyser, de défendre et de promouvoir la chasse aux phoques du Groenland que pratiquent les pêcheurs de Terre-Neuve devant les membres du Parlement européen à Strasbourg, en France, et qu'au lieu de demeurer sur place pour défendre les chasseurs de phoques de Terre-Neuve, le député et ses collègues, faisant preuve d'une lâcheté politique flagrante